

2010\_B011

**OBJET : Autorisation de signer un marché - Création d'un parc relais Route de Saint-Jean à Aix-en-Provence pour la CPA - Lot 3 : "clôtures - contrôle d'accès"**

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylviane DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puylobier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI  
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC  
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

**Excusé(e)s :**

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau  
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence  
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon  
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence  
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence  
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence  
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence  
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet  
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence  
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence  
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Des Services  
Direction Des Affaires Juridiques  
De La Commande Publique Et Des Assemblées

03\_06\_dircp\_040210

**BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

Rapporteur : Monsieur Gérard Bramoullé

**Objet** : Autorisation de signer un marché - Création d'un parc relais Route de Sisteron à Aix-en-Provence pour la CPA - Lot 3 : "clôtures - contrôle d'accès"

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence Transports, la CPA a notamment pour mission la création de Parcs Relais destinés à inciter l'automobiliste à se garer en périphérie des agglomérations pour emprunter les transports en commun et favoriser l'inter modalité. Deux parcs relais ont été créés et sont à disposition des usagers (Hauts de Brunet et Krypton).

Ce marché porte sur la création d'un nouveau parc relais situé route de Sisteron destiné à densifier l'offre existante. Il a pour but d'offrir à l'automobiliste une alternative intéressante en termes environnemental et financier.

**Exposé des motifs** :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le

marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 18 Décembre 2009.

Les prestations sont scindées en deux parties : la première relative aux prestations de travaux comprenant :

- Le système de contrôle d'accès, qui permettra de piloter en fonction soit de la prise d'un ticket pour le stationnement soit du règlement des prestations à une caisse automatique :

- Les clôtures et portails : Le parking sera ceinturé par une clôture de type panneaux treillis soudé.

- La formation du personnel : la prestation comprend la formation des personnels d'exploitation ainsi que la formation du personnel de maintenance.

La seconde partie des prestations porte sur la maintenance : Elle comporte à la fois la maintenance préventive et curative (cette proposition inclut la fourniture des pièces, la main d'œuvre, les frais de déplacements, et d'une façon générale tous les frais résultant de ces opérations de maintenance, de plus elle inclura obligatoirement un rappel de formation annuel à l'exploitation et à la maintenance de premier niveau aux personnels).

Le marché qui vous est présenté ce jour présente les caractéristiques suivantes :

- Appel d'offres ouvert
- Le marché prend effet à compter de sa notification.

Les délais d'exécution inhérents à chacune des prestations définies au CCTP sont les suivants :

En ce qui concerne l'exécution de travaux relatifs à la mise en place des clôtures, portails, contrôle d'accès, bornes, la formation initiale du personnel d'exécution et de maintenance dénommée « partie travaux », le délai d'exécution est de 7 mois.

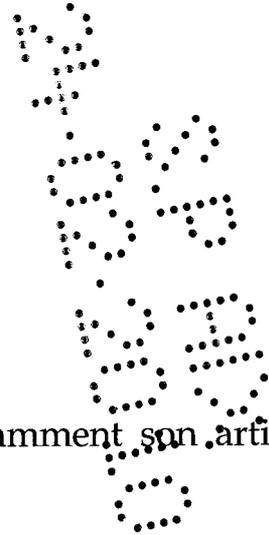
La période de maintenance préventive et curative telle que décrite au CCTP débute à compter de la réception des travaux sans réserve pour une durée de 4 ans sauf résiliation dans les conditions définies au CCAP

Le marché prend fin à l'issue de la période de maintenance

- Marché à prix global et forfaitaire, actualisables pour la partie travaux et révisables pour la partie maintenance
- Les critères de jugement étaient les suivants : 60% pour le prix et 40% pour la valeur technique

Avis d'appel public à la concurrence adressé le 28/09//2009 aux journaux ci-après, a été publié aux dates suivantes :

- |               |               |
|---------------|---------------|
| - B.O.A.M P   | du 01/10/2009 |
| - Le Moniteur | du 02/10/2009 |
| - La Provence | du 29/09/2009 |



### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

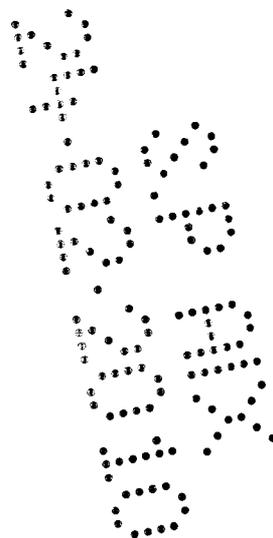
### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **D'APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée

➤ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°09M0003, relatif à la « création du parc relais de la route de Sisteron : travaux de clôture, de contrôle d'accès et de maintenance » attribué à la société ESPACS pour un montant forfaitaire de 133 035.00 € HT soit 159 109,86€ TTC

➤DIRE que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA,- Opération n° 629 - Fonction 824 Nature 21712



**FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2010**

**OBJET DU RAPPORT : AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES : « CREATION DU PARC RELAIS ROUTE DE SISTERON A AIX EN PROVENCE POUR LA C. P. A. : TRAVAUX DE CLOTURE, DE CONTROLE D'ACCES ET DE MAINTENANCE » -**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction des Infrastructures de déplacements et entrées de ville

Rédacteur du rapport : Denis MIMART

Correspondant financier : Maryse BERNON

Code service astre :

TEL : 04 42 91 59 54

TEL : 04 42 91 49 21

**6 B**

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

**AP/CP n° PKR 2006-1**

**DI 629 AP**

**L/C 6592**

**Montant AP initiale :**

1 307 000.00 €

**Montant AP après révision :**

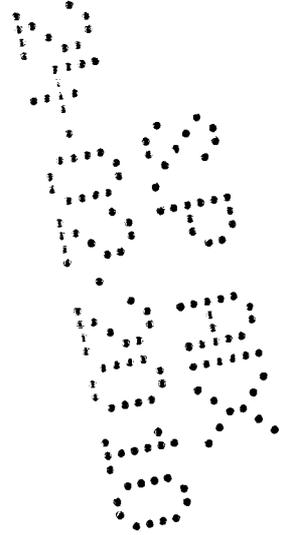
1 607 000.00 €

**Déjà financé :**

1 278 169.79 €

CP2010	CP Réalisé et engagé	Disponible avant Rapport	Montant du rapport
1 200 000.00 €	0.00 €	1 200 000.00 €	159 110.00 €

2011	2012	2013	2014



**OBJET : Autorisation de signer un marché - Création d'un parc relais Route de Sisteron à Aix-en-Provence pour la CPA - Lot 3 : "clôtures - contrôle d'accès"**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse JOISSAINS MASINI

